



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

filière socio-éducative

Question écrite n° 48874

Texte de la question

La situation de la filière socio-éducative de la fonction publique hospitalière est actuellement en crise. En effet, le 14 mars 2001, un protocole d'accord avait été signé entre les syndicats représentant les agents de cette filière et leur administration centrale de tutelle. Celui-ci avait pour ambition d'engager le secteur public hospitalier, le secteur social et médico-social dans un important mouvement d'adaptation aux besoins de la population. Il était indiqué que « la poursuite de cette politique doit s'accomplir avec la participation des agents et repose sur une reconnaissance de leurs métiers, de leur qualification, de leurs responsabilités professionnelles ». Une nouvelle mobilisation des personnels en 2003 devant l'inertie de l'État à mettre le protocole en oeuvre, a conduit ce dernier à prendre un engagement de négociation sur quatre chantiers : la reprise de l'ancienneté, la suppression du concours sur épreuve pour recrutement de moniteur éducateur, la revalorisation des cadres, la bonification au titre de la formation. À ce jour, ces nouvelles négociations n'ont toujours pas eu lieu. Compte tenu de cette situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de la santé et de la protection sociale de lui indiquer ses intentions au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

La filière socio-éducative a été citée comme chantier à ouvrir par le protocole du 14 mars 2001. Le précédent gouvernement s'était engagé sur l'aboutissement de plusieurs propositions visant à améliorer la situation professionnelle des agents de cette filière. Compte tenu du caractère interministériel de cette filière professionnelle, dont la fonction publique territoriale détient la majorité des emplois, l'avis du ministre de la fonction publique a été requis et le ministre de l'intérieur informé de cette démarche.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48874

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8090

Réponse publiée le : 21 décembre 2004, page 10322